

**Soirée de solidarité avec les familles des détenus syndicalistes et
ouvriers des mines d’Imini à Ouarzazate**

Samedi 23 avril 05, St-Josse



Le samedi 23 avril 05, j’ai assisté à une soirée de soutien aux mineurs d’Imini (Ouarzazate, Maroc) organisée par l’association «Espace, Liberté et Solidarité», en collaboration avec «Bouillon de Culture», «Coordination des Femmes pour la Libération de la Palestine», «Espace Culturel Nord-Sud», «Démocratie Plus» et «Jeunesse Maghrébine».



La soirée avait pour but de soutenir les familles des mineurs des mines d’Imini qui ont commencé des actions de protestation le 3 décembre 2002 lorsque la direction leur a signifié son intention de les faire travailler à temps partiel, avec diminution de salaire.

Durant la soirée, des représentants de l’association des mineurs et anciens mineurs marocains du Nord/Pas de Calais (A.M.M.N.) qui se sont déplacés de Lille nous ont expliqué le combat et actions qu’ils ont menés pour soutenir et manifester leur solidarité avec les mineurs marocains.



Rappelons par ailleurs que «l’affaire des mineurs d’Imini» a mobilisé de nombreuses associations, syndicales et autres, de par le monde. Ainsi, des comités locaux et régionaux de soutien ont vu le jour à Lille, Bruxelles, Amsterdam, Ouarzazate, Casablanca, Rabat,

Marrakech, Safi, Meknes, Khenifra, Midelt, Mrirt, Guercif, Fes, Agadir, Zagora, Skora, Kelaa Mgouna, Boumalene Dades, Tingir, etc.

L'ensemble des acteurs nationaux et internationaux a dénoncé énergiquement l'attitude des autorités judiciaires de Ouarzazate. D'après eux, les autorités judiciaires n'ont pas déployé les moyens nécessaires pour instruire une enquête objective permettant d'aboutir à la vérité, se contentant, au contraire, de bafouer les droits de la défense. Dans la foulée, les dénonciations faisaient aussi part de «court-circuitage des procédures judiciaires, de faux témoignages, d'intimidation de témoins et de leur interdiction à la prise de parole»...

Rétroactes :

- **28 octobre 02** : les mineurs sont informés, par la voie d'une note de service, qu'ils vont passer à un régime de travail à temps partiel, avec réduction de 50% des salaires. Au préalable (25 juillet 02), la direction avait soumis une demande dans ce sens au Gouverneur de la Province, demande refusée et motivée par le fait qu'une telle mesure devait être négociée dans un cadre de dialogue et de concertation avec les représentants syndicaux du personnel de la mine.
- **3 décembre 02** : suite à cette décision, les mineurs entament un sit-in devant le siège local situé à Ougoug.
- **Entre le 3 décembre et le 15 avril 04** : de nombreuses tentatives de conciliation et de dialogue ont lieu tant à Casablanca qu'à Ouarzazate. Elles échouent toutes.
- **15 avril 04** : selon les témoignages syndicaux, les ouvriers des mines d'Imini sont pris d'assaut par des inconnus afin de briser la grève qu'ils continuent d'observer sans relâche depuis décembre 02. Une personne décède des suites de ses blessures lors des échauffourées qui se produisent entre les grévistes et les «assailants».
- **Entre le 16 et le 20 avril 04** : interpellation judiciaire de 13 ouvriers, dont Mohamed Khouya, syndicaliste, conseiller municipal et membre de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme, qui dément formellement ne pas avoir été présent lors des rixes du 15 avril.



- **22 avril 04** : mise en examen des ouvriers pour coups et blessures, vol, utilisation d'arme blanche et entrave à la liberté du travail. Les charges ont été retenues contre 9 ouvriers dont 3 sont mis à l'écart et deux acquittés d'office.
- **29 décembre 04** : Mohamed Khouya entame une grève de la faim. Parallèlement à cette action il diffuse un communiqué dans lequel il proclame à nouveau son innocence, décrit le contexte et les circonstances de son arrestation et dénonce

l'arbitraire de sa détention. Dans ce communiqué, il demande également au Procureur général de convoquer tous les témoins de sa défense et de donner suite aux plaintes déposées contre le directeur local d'Imini pour escroquerie et abus de confiance.

- **16 janvier 05** : 10 ans de prison ferme pour le militant syndicaliste et défenseur des droits de l'homme Khouya Mohamed, 10 ans à chacun de ses quatre camarades ouvriers détenus, deux mois de prison avec sursis et une amende de 1.000 dhs pour Kizou Mustapha et l'acquittement des sept autres ouvriers.
- **13 février 05** : Mohamed Khouya suspend sa grève de la faim et quitte l'hôpital où il a séjourné pendant plus de 30 jours.
- **14 février 05** : condamnation par la cour d'appel de Ouarzazate de 6 ouvriers parmi les 14 ouvriers inculpés, affiliés à la CDT, à 10 ans de prison ferme pour chacun, pour motif d'entrave à la liberté du travail et de coups et blessures entraînant la mort d'une personne sans intention de la donner
- **21 mars 05** : à l'initiative de la CSC et avec le soutien des sections des partis démocratiques marocains en Belgique (USFP, PGSU, Annahj Addemocrati et PADS), un rassemblement d'une centaine de personnes est organisé, à Bruxelles, devant l'ambassade du Maroc. Une délégation est reçue par les responsables de l'Ambassade qui promettent de transmettre le message à Rabat. Dans la délégation se trouve le député fédéral Mohammed BOUKOURNA (PS).
- **20 avril 05** : la justice rend un verdict plus clément : la peine de la première instance (10 ans de prison ferme) est réduite à deux ans de prison avec sursis la peine écopée lors de la première instance.

VOUS POUVEZ TOUJOURS CONTINUER A SOUTENIR LES MINEURS D'IMINI ET LEURS FAMILLES.

Contacts :

espaceliberteetsolidarite@yahoo.fr

Khouya_mhamed@yahoo.fr

Sources :

(vous pouvez y accéder directement en faisant «ctrl» + clic pour suivre le lien)

<http://www.awalinoo.net>

<http://www.le-militant.org/international/verdictmineursimini.htm>

<http://www.monde-solidaire.org>

<http://www.imini.skyblog.com> (photos)

Photos :

Mustapha CHAFIK